

# Pour un développement harmonieux de l'activité minière

Rapport synthèse de la démarche participative

Octobre 2023

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES  
ET DES FORÊTS



## Note au lecteur

Les propos et les propositions relatés dans ce rapport n'engagent que les participants. Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) n'a pas entrepris de vérification ni de validation quant à leur exactitude. Par conséquent, il est important de ne pas considérer les informations présentées dans ce document comme étant soutenues ou confirmées par le MRNF.

## Remerciements

Nous tenons à remercier les nombreux citoyens, citoyennes et organisations qui ont pris part aux échanges et qui ont formulé des propositions constructives pour guider le gouvernement dans ses interventions visant à favoriser le développement harmonieux de l'activité minière au cours des prochaines années. C'est grâce à leur participation que cette première étape de la démarche a été un succès.

Nous remercions également les auteurs des mémoires qui ont formulé par écrit leur point de vue et nous ont communiqué leur vision des conditions de réussite d'un développement harmonieux de l'activité minière au Québec.

Finalement, nous remercions Segma Recherche et Transfert Environnement et Société pour leur appui et leur expertise dans la préparation, la réalisation et l'analyse des constatations issues de la démarche participative.

## Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts  
Secteur des mines  
5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest  
Québec (Québec) G1H 6R1  
Téléphone : 418 627-6370  
Courriel : [services.mines@mrnf.gouv.qc.ca](mailto:services.mines@mrnf.gouv.qc.ca)

© Gouvernement du Québec  
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts  
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023

**ISBN 978-2-550-95605-1 (PDF)**

# Table des matières

<b>Introduction</b> .....	<b>2</b>
<b>Sommaire</b> .....	<b>3</b>
<b>Méthode de collecte et données de participation</b> .....	<b>5</b>
Participation en ligne .....	5
Ateliers d'échanges régionaux .....	6
Atelier de consultation avec les communautés autochtones .....	9
Atelier de concertation nationale .....	9
<b>Faits saillants et pistes de solution proposées</b> .....	<b>10</b>
Thématique 1 : Harmonisation des activités sur le territoire, acceptabilité sociale et prévisibilité .....	10
Thématique 2 : Gouvernance et régime minier .....	15
Thématique 3 : Encadrement de l'activité minière pour la protection de l'environnement et de la santé .....	19
Thématique 4 : Retombées des activités minières .....	23
<b>Conclusion</b> .....	<b>26</b>
<b>Annexe 1 : Liste des participants à l'atelier national</b> .....	<b>27</b>
<b>Annexe 2 : Profil des répondants au questionnaire</b> .....	<b>28</b>
<b>Annexe 3 : Liste des mémoires reçus par région administrative</b> .....	<b>32</b>

# Introduction

Dans le cadre de ses engagements en matière de développement responsable des ressources naturelles, le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a mené, au printemps 2023, une vaste démarche participative ayant pour but de recueillir les préoccupations et les propositions des parties prenantes pour favoriser le développement harmonieux de l'activité minière.

Parmi les thèmes abordés, mentionnons :

- L'harmonisation des activités sur le territoire, l'acceptabilité sociale et la prévisibilité de l'activité minière;
- La gouvernance et le régime minier;
- L'encadrement de l'activité minière pour la protection de l'environnement et de la santé;
- Les retombées des activités minières.

La démarche participative pour un développement minier harmonieux a été réalisée en quatre volets :

## **Volet 1 - Participation en ligne**

La participation en ligne a pris la forme d'une invitation à l'ensemble de la population à répondre à un questionnaire ou à déposer un mémoire sur la plateforme [Consultation Québec](#)<sup>1</sup> entre le 24 avril et le 26 mai 2023.

## **Volet 2 - Ateliers virtuels régionaux d'échanges**

Les ateliers régionaux, tenus en mode virtuel entre le 25 avril et le 31 mai 2023, s'adressaient aux citoyennes et citoyens de l'ensemble des régions du Québec qui avaient été recrutés aléatoirement<sup>2</sup> parmi l'ensemble de la population ou qui s'étaient inscrits sur la plateforme *Consultation Québec*. Des ateliers régionaux ont aussi été tenus sur invitation avec des intervenantes et intervenants locaux ainsi que des organismes du milieu.

## **Volet 3 - Atelier de consultation avec les communautés autochtones**

Cet atelier, tenu le 14 avril 2023 en mode virtuel, s'est adressé aux représentantes et représentants des communautés et des organisations autochtones.

## **Volet 4 - Atelier de concertation nationale**

Cet atelier s'est déroulé en personne le 20 avril 2023 à Québec. Il a rassemblé des intervenantes et intervenants d'organismes nationaux et des chercheuses et chercheurs concernés par l'activité minière.

---

<sup>1</sup> Consultation Québec est la plateforme gouvernementale de consultation publique du gouvernement du Québec ([consultation.quebec.ca](http://consultation.quebec.ca)).

<sup>2</sup> Certains citoyens ont été recrutés aléatoirement par Segma Recherche parmi l'ensemble de la population sans spécifier le thème de la discussion. Ce recrutement a été effectué par contact téléphonique à partir d'un échantillon de numéros de téléphone générés aléatoirement.

# Sommaire

La démarche participative, qui s'est déroulée du 14 avril au 31 mai 2023, a permis de recueillir les préoccupations et les idées de la population et des différents intervenants intéressés par le sujet. Au total, 2 482 interventions sous diverses formes ont été recensées pour l'ensemble des volets de la démarche, comme il est indiqué au tableau 1.

Les participantes et les participants ont démontré un intérêt particulier à échanger sur la cohabitation de l'activité minière avec les autres activités sur le territoire ainsi que sur les répercussions des activités minières sur la santé et l'environnement.

Au sujet de la cohabitation, des préoccupations en lien avec des activités (p. ex. récréotouristique ou de villégiature) ou des affectations du territoire (p. ex. protection ou conservation) incompatibles avec les activités minières ont été soulevées. De plus, de possibles conséquences sur la qualité de vie, telles que les nuisances sonores, le volume de transport et le risque de pollution, ont été rapportées par les participantes et les participants. La préséance du régime minier sur les outils de planification du territoire et les orientations gouvernementales actuelles, comme l'Orientation gouvernementale en aménagement du territoire de l'activité minière (OGAT-Mine) et les territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM), sont ressorties comme des enjeux centraux qui freineraient l'intégration harmonieuse du développement minier dans les milieux. Des participantes et participants ont suggéré des modifications législatives (particulièrement en lien avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et la Loi sur les mines) et une meilleure intégration de l'activité minière dans la planification du territoire des municipalités régionales de comté (MRC) et des municipalités, notamment par la délimitation de TIAM. Une problématique soulignée par des participantes et participants réside dans les critères rigides de délimitation des TIAM, lesquels ne prendraient pas suffisamment en considération les particularités régionales. Il est suggéré d'adopter une vision du développement minier responsable, compatible avec les autres usages sur le territoire, tout en maintenant un environnement d'affaires stable, prévisible et compétitif.

L'encadrement du processus d'attribution et de révocation des claims a été mentionné lors des interventions, par exemple en ce qui concerne la facilité d'acquisition d'un titre minier, et ce, en l'absence de consultation du milieu. Des propositions visant à revoir le régime minier afin de renforcer l'encadrement et d'améliorer la prévisibilité pour les milieux d'accueil ont été recueillies. Dans plusieurs volets, les citoyennes et citoyens et les instances municipales ont formulé la volonté de participer davantage dans le processus de développement de l'activité minière dans leur région. Ils souhaiteraient plus précisément participer au processus d'attribution des droits miniers, être informés des travaux et être entendus et considérés lorsqu'ils émettent leurs points de vue et manifestent leurs inquiétudes. Pour cela, il a été suggéré d'offrir un soutien aux citoyennes et citoyens, aux municipalités et aux MRC et de faciliter l'accès à de l'information vulgarisée et fiable sur l'activité minière (p. ex. les activités en cours, leur encadrement, etc.). Des propositions ont aussi été formulées par les participantes et les participants pour définir et favoriser l'acceptabilité sociale tout au long du développement minier.

Au sujet de l'impact sur l'environnement, les principales préoccupations exprimées touchaient la qualité de l'eau (eau potable et eaux souterraines), les nuisances générées par l'activité minière, la modification du paysage et le risque de pollution. Des participantes et participants ont proposé d'augmenter les mesures ayant pour but de protéger la santé, la biodiversité et l'environnement, entre autres en améliorant les connaissances sur les milieux et en renforçant l'encadrement. Il a été proposé de soumettre tout projet minier à une consultation du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), d'augmenter les études indépendantes, les suivis et les inspections, en plus d'investir davantage en recherche et en développement, notamment en matière d'environnement. L'adoption de pratiques environnementales exemplaires, l'accès à l'information (p. ex. les mesures d'encadrement environnementales, les pratiques de l'industrie, etc.) et la promotion des bonnes pratiques ainsi que

l'amélioration de la gestion de l'eau et des résidus miniers sont des pistes de solution avancées par des participants.

Les retombées pour les milieux locaux et régionaux sont au cœur des préoccupations. La majorité des participantes et participants, tous profils confondus, soutient qu'il y a un manque de retombées pour les communautés d'accueil. Plusieurs ont souligné que l'activité minière peut entraîner des effets négatifs pour une région, par exemple, une hausse du prix des biens et des services ainsi qu'une augmentation de la demande de services et des besoins en infrastructures pour les communautés locales. Des propositions visant à augmenter les bénéfices et à réduire les coûts engendrés par l'activité minière pour les milieux ont été recueillies.

Finalement, les retombées positives du secteur minier pour le Québec et le rôle structurant qu'il peut jouer, notamment pour la transition énergétique, le développement d'une économie verte et la décarbonation, ont été mentionnés. Plusieurs participants ont proposé un plus grand soutien gouvernemental pour que le Québec se positionne dans les chaînes de valeur, dont celles des minéraux critiques et stratégiques (MCS). Ils ont aussi proposé que le recyclage et l'économie circulaire soient priorités.

**Tableau 1 : Résumé des différents volets de la démarche**

Volets de la démarche	Clientèle	Activité	Date	Participations
<b>1. Participation en ligne (sur la plateforme <i>Consultation Québec</i>)</b>	Toute la population	Questionnaire Web et dépôt de mémoires	24 avril 2023 au 26 mai 2023	1 995 questionnaires et 118 mémoires reçus
<b>2. Échanges régionaux</b> 1. Outaouais 2. Laurentides et Lanaudière 3. Abitibi-Témiscamingue 4. Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James) 5. Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean 6. Côte-Nord 7. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent 8. Montréal, Laval et Montérégie 9. Chaudière-Appalaches et Estrie 10. Mauricie et Centre-du-Québec	Citoyennes et citoyens	32 ateliers virtuels	25 avril 2023 au 31 mai 2023	250 citoyennes et citoyens, dont :  ■ 86 recrutés aléatoirement ■ 164 inscrits sur <i>Consultation Québec</i>
	Intervenants locaux et régionaux	10 ateliers virtuels		53 intervenantes et intervenants
<b>3. Consultation avec les communautés autochtones</b>	Communautés et organismes autochtones	Atelier virtuel	14 avril 2023	38 représentantes et représentants de 17 communautés et organismes autochtones
<b>4. Concertation nationale</b>	Organismes nationaux et chercheurs	Atelier en présentiel (à Québec)	20 avril 2023	28 représentantes et représentants

# Méthode de collecte et données de participation

La réalisation de la démarche participative était sous la responsabilité du MRNF. Au total, 2 482 participations de diverses natures ont été recensées pour l'ensemble des volets de la démarche. La méthode de travail et les données de participations spécifiques à chaque volet sont présentées ci-après.

## PARTICIPATION EN LIGNE

Les citoyennes et les citoyens qui souhaitaient exprimer leur point de vue et formuler des propositions ont eu la possibilité de participer en ligne aux consultations sur la plateforme [Consultation Québec](#) et sur le site du [MRNF](#). Ce volet avait plus spécifiquement pour but de valider les perceptions et de recueillir les préoccupations du grand public à l'égard des activités minières. La population était invitée à remplir un questionnaire entre le 24 avril et le 19 mai 2023 ou à déposer un mémoire entre le 24 avril et le 26 mai 2023.

## QUESTIONNAIRE

Le questionnaire comportait 40 questions et sous-questions, dont une question ouverte et 17 questions semi-ouvertes permettant aux répondants de préciser les thèmes soumis, d'articuler leur opinion et de formuler des propositions.

**Tableau 2 : Résumé des ateliers régionaux et données de participation**

Regroupements régionaux	Nombre d'ateliers	Citoyens		Intervenants locaux et régionaux	Observateurs
		Recrutés	Inscrits		
01-11 - Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	4	8	13	4	2
02-03 - Saguenay-Lac-Saint-Jean et Capitale-Nationale	3	9	9	5	0
04-17 - Mauricie et Centre-du-Québec	7	8	34	7	15
05-12 - Estrie et Chaudière-Appalaches	3	9	2	8	1
06-13-16 - Montréal, Laval et Montérégie	3	12	11	2	4
07 - Outaouais	5	11	27	5	2
08 - Abitibi-Témiscamingue	4	5	16	4	3
09 - Côte-Nord	3	7	6	5	2
10 - Nord-du-Québec	3	10	4	8	1
14-15 - Lanaudière et Laurentides	7	7	42	5	8
<b>Total</b>	<b>42</b>	<b>86</b>	<b>164</b>	<b>53</b>	<b>38</b>

Un total de 1 995 questionnaires a été rempli. Les répondantes et répondants sont des personnes démontrant un intérêt pour le sujet de la démarche participative, et leur profil, détaillé à l'annexe 2, n'est donc pas représentatif de la population québécoise adulte (18 ans et plus). Le groupe des 18 à 34 ans est largement sous-représenté. Les diplômées et diplômés universitaires et les répondantes et répondants francophones sont majoritaires dans l'échantillon et sont surreprésentés par rapport à la population québécoise adulte. À l'inverse, une importante sous-représentation des habitants des grandes régions urbaines, principalement de Montréal (région métropolitaine de recensement), est constatée. Les régions des Laurentides et de l'Outaouais sont surreprésentées avec 39,1 % des répondants, alors que ces régions ne regroupent que 12,0 % de la population québécoise. De plus, ces régions accueillent 60,0 % des résidences secondaires déclarées.

## DÉPÔT DE MÉMOIRES

Un total de 118 mémoires a été déposé, dont 13 en provenance de communautés et d'organismes autochtones. Parmi les 105 autres mémoires reçus, 82 ont été déposés par des citoyennes et citoyens ou des organismes représentant des perspectives régionales et citoyennes, alors que 15 autres reflétaient plutôt la perspective de l'industrie minière et 8 représentaient des intérêts variés (p. ex. ceux d'utilisateurs du territoire, d'intérêts industriels ou commerciaux et de la recherche). Le tableau 3 brosse le portrait des auteurs des mémoires par région, avec quelques données au sujet de l'activité minière. La liste des mémoires déposés est présentée à l'annexe 3. Les mémoires dont les auteurs ont autorisé la diffusion ont été rendus publics sur [Consultation Québec](#).

Un groupe de travail a été mis sur pied au MRNF afin d'analyser les mémoires reçus. Chaque mémoire faisait l'objet d'une analyse structurée balisée par des critères uniformes. L'analyste identifiait les idées principales et secondaires se dégageant du texte et faisait un compte rendu des propos énoncés. Une étape de codification a ensuite été effectuée pour regrouper les idées récurrentes et faciliter l'analyse.

## ATELIERS D'ÉCHANGES RÉGIONAUX

Les ateliers régionaux ont été organisés et animés par Segma Recherche. Quarante-deux ateliers d'échanges régionaux se sont déroulés en mode virtuel. Ils ont permis d'échanger avec 303 participantes et participants répartis selon les catégories suivantes :

- 86 citoyennes et citoyens recrutés par contact téléphonique : ces personnes ont été recrutées aléatoirement parmi l'ensemble de la population sans spécifier le thème de la discussion;
- 164 citoyennes et citoyens intéressés qui se sont inscrits sur la plateforme Consultation Québec;
- 53 intervenantes et intervenants locaux et régionaux invités.

Les ateliers ont été organisés sur une base régionale avec quelques regroupements de régions qui présentaient des caractéristiques socioéconomiques similaires (tableau 2). Les discussions étaient structurées par bloc thématique et étaient animées par un représentant de Segma Recherche. Les animateurs ont encadré les échanges pour s'assurer d'un partage équitable du droit de parole et de couvrir l'ensemble des thèmes liés à la démarche.

En plus des participants, 38 observatrices et observateurs (sans droit de parole) étaient sur place durant les ateliers, notamment des membres des médias et des élus locaux.



**Tableau 3 : Profils des auteurs des mémoires et statistiques sur l'activité minière**

Région administrative	Profil des auteurs des mémoires							Activités minières <sup>3</sup>				
	Perspectives régionales et citoyennes				Autre	Industrie minière	Total	Claims en vigueur	Projets miniers	Mines actives	Mines en maintenance	Total
	Citoyen	Regroupement de propriétaires	Gouvernement de proximité	Organisation de protection de l'environnement et de la santé								
01 - Bas-Saint-Laurent	0	0	0	3	0	1	4	1 334	0	0	0	0
02 - Saguenay–Lac-Saint-Jean	0	0	2	1	0	0	3	12 225	0	1	0	1
03 - Capitale-Nationale	0	0	0	0	0	1	1	1 309	0	0	0	0
04 - Mauricie	0	2	1	1	0	0	4	5 156	0	1	0	1
05 - Estrie	0	0	0	0	0	0	0	1 859	0	0	0	0
06 - Montréal	4	0	0	0	0	0	4	1	0	0	0	0
07 - Outaouais	5	6	3	5	0	0	19	5 766	1	1	0	2
08 - Abitibi-Témiscamingue	2	0	0	2	2	2	8	45 014	11	6	3	20
09 - Côte-Nord	0	0	0	1	0	4	5	35 000	5	5	0	10

<sup>3</sup> Données en date du 30 avril 2023. Le total des claims est différent de la somme des claims par région puisque les doublons causés par les claims qui se situent à cheval sur deux régions administratives ou plus ont été retirés.

Tableau 3 (suite)

Région administrative	Profil des auteurs des mémoires							Activités minières <sup>4</sup>				
	Perspectives régionales et citoyennes				Autre	Industrie minière	Total	Claims en vigueur	Projets miniers	Mines actives	Mines en maintenance	Total
	Citoyen	Regroupement de propriétaires	Gouvernement de proximité	Organisation de protection de l'environnement et de la santé								
10 - Nord-du-Québec	0	0	2	0	0	0	2	197 363	15	5	2	22
11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	0	0	3	0	1	4	4 767	0	1	0	1
12 - Chaudière-Appalaches	0	0	0	1	0	0	1	1 468	0	0	0	0
13 - Laval	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
14 - Lanaudière	1	1	0	2	1	0	5	4 234	1	0	0	1
15 - Laurentides	3	10	4	8	1	0	26	3 466	0	1	0	1
16 - Montérégie	0	0	1	0	0	0	1	125	0	0	0	0
17 - Centre-du-Québec	0	0	0	0	0	0	0	112	0	0	0	0
National	0	0	0	8	4	6	18	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>19</b>	<b>13</b>	<b>35</b>	<b>8</b>	<b>15</b>	<b>105</b>	<b>318 065</b>	<b>33</b>	<b>21</b>	<b>5</b>	<b>59</b>

<sup>4</sup> Données en date du 30 avril 2023. Le total des claims est différent de la somme des claims par région puisque les doublons causés par les claims qui se situent à cheval sur deux régions administratives ou plus ont été retirés.

## ATELIER DE CONSULTATION AVEC LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

L'atelier de consultation tenu avec des communautés et des organismes autochtones a permis d'avoir une approche particulière à leurs contextes et à leurs enjeux. Les thèmes abordés ont tenu compte des réalités spécifiques aux Autochtones. Les participantes et les participants étaient invités à faire valoir toute préoccupation ou proposition liée aux thèmes abordés.

Dix-sept représentantes et représentants de communautés et d'organismes autochtones ont été entendus, en plus de deux comités consultatifs de l'environnement en territoire conventionné et de l'Administration régionale Kativik. Trente-huit personnes issues de ces organisations y ont participé. Les préoccupations et les propositions formulées dans le cadre de cet atelier ont été analysées par le MRNF de façon distincte des autres volets. Le MRNF procède à une rétroaction propre aux communautés et aux organismes autochtones afin de traiter spécifiquement de leurs enjeux.

## ATELIER DE CONCERTATION NATIONALE

L'atelier national a été organisé et animé par la firme Transfert Environnement et Société. Au total, 28 organisations assistaient à l'atelier, lesquelles sont énumérées à l'annexe 1.

### ACTIVITÉ 1 : FORMULE « WORLD CAFÉ »

L'objectif de cette activité était d'identifier les principaux enjeux perçus liés à l'industrie minière québécoise ainsi que les pistes de solution concrètes pour remédier aux enjeux identifiés. À chaque ronde, les idées s'additionnent et se précisent pour permettre de formuler des réflexions détaillées sur les marches à suivre potentielles. Quatre thèmes ont été utilisés en alternance à chacune des tables pour permettre à toutes les participantes et à tous les participants de s'exprimer sur chacun des sujets présentés. Les thèmes qui ont été abordés sont les suivants :

- L'insertion sociale des projets;
- La gouvernance et le régime minier;
- La protection de l'environnement;
- Le développement du secteur minier québécois.

### ACTIVITÉ 2 : FORMULE « TABLE RONDE »

Les sujets abordés lors des discussions de l'après-midi ont été déterminés par les participantes et les participants à la suite d'un vote. À l'issue du vote, chaque groupe de travail a reçu les 12 thèmes ordonnés selon une priorité unique à chacune des tables.

### SÉANCES PLÉNIÈRES DES ACTIVITÉS 1 ET 2

Les activités 1 et 2 ont été suivies de séances plénières pendant lesquelles les participantes et les participants étaient invités à commenter ou à bonifier chacune des synthèses.

### TRAITEMENT DES RÉSULTATS

La méthode d'analyse des résultats adoptée pour dégager les différentes pistes et sous-pistes de solution, ainsi que les enjeux qui y sont associés, comprend plusieurs étapes structurées et détaillées ci-après :

- Établissement d'une liste exhaustive des enjeux et des solutions;
- Regroupement des 82 enjeux identifiés au cours des discussions en 35 grands enjeux;
- Regroupement des solutions suggérées en 8 grandes pistes de solution;
- Synthèse des idées maîtresses en un paragraphe par piste de solution.

Les 35 grands enjeux et les 8 pistes de solution ont été intégrés à ce rapport et sont répartis selon les thématiques auxquelles ils se rapportent.

## Faits saillants et pistes de solution proposées

Les idées exprimées par les participantes et les participants lors des différents volets de la démarche participative sont regroupées en principaux propos et en pistes de solution. Ce regroupement a été effectué en respectant fidèlement la façon dont chaque idée a été présentée par les participants.

Les propos, les idées et les opinions relatés n'engagent que les participantes et les participants. Même si certaines idées paraissent contradictoires, toutes ont été retenues pour refléter l'entièreté des opinions. Certains propos peuvent être mentionnés plus d'une fois s'ils ont été formulés dans différents contextes. Le caractère gras a été utilisé afin de mettre en évidence l'idée générale des éléments rapportés.

Bien que le rapport d'analyse fasse la synthèse des commentaires reçus, l'ensemble des idées et pistes de solution sera pris en considération pour guider le gouvernement dans ses interventions au cours des prochaines années afin de favoriser le développement harmonieux de l'activité minière.

### THÉMATIQUE 1 : HARMONISATION DES ACTIVITÉS SUR LE TERRITOIRE, ACCEPTABILITÉ SOCIALE ET PRÉVISIBILITÉ

#### FAITS SAILLANTS

La cohabitation de l'activité minière avec les autres activités sur le territoire est un sujet qui a particulièrement interpellé les participantes et les participants. Ceux-ci ont mentionné les difficultés de conciliation de l'activité minière avec les activités récréotouristiques, les territoires protégés ou de conservation et les autres activités économiques régionales. La préséance du régime minier sur les outils de planification du territoire est ressortie comme l'un des enjeux centraux qui freinerait l'intégration harmonieuse du développement minier dans le milieu.

Il a aussi été exprimé que les critères de délimitation des TIAM sont immuables et qu'ils ne tiennent pas compte des particularités régionales. Des participantes et des participants ont suggéré de permettre l'exclusion de territoires pour la protection de l'environnement et de la biodiversité et la possibilité de désigner préalablement des territoires compatibles au développement minier dans les plans d'aménagement.

Des citoyennes et des citoyens, des municipalités et des MRC ont exprimé la volonté de participer davantage au processus de développement de l'activité minière de leur région. Ils souhaiteraient plus précisément participer au processus d'attribution des droits miniers, être informés des travaux et être entendus et considérés lorsqu'ils émettent leurs points de vue et inquiétudes. Pour cela, il a été suggéré d'offrir un soutien aux citoyennes et citoyens de même qu'aux gouvernements de proximité et de faciliter l'accès à de l'information vulgarisée et fiable sur l'activité minière (p. ex. les activités en cours, leur encadrement, etc.). Il a aussi été proposé de définir et de favoriser l'acceptabilité sociale tout au long du développement minier.

## PRINCIPAUX PROPOS FORMULÉS

### Harmonisation du territoire

- **L'activité minière serait incompatible** avec d'autres activités ou affectations du territoire. Les participantes et les participants ont exprimé des inquiétudes ou des avis sur ce sujet principalement en lien avec :
  - Les territoires protégés ou de conservation pour la biodiversité, les milieux naturels fragiles et les milieux humides et hydriques, entre autres en raison du non-respect des normes, de la faiblesse des sanctions imposées et de la présence de claims miniers sur le territoire d'aires protégées projetées ou à proximité d'aires protégées existantes;
  - Les activités de villégiature et les sites récréotouristiques (tourisme, chasse, pêche, randonnée, etc.);
  - Les autres activités commerciales ou agroalimentaires telles que l'agriculture et l'acériculture.
- **Le développement minier pourrait cohabiter** avec d'autres activités sur le territoire selon certains participants et participantes issus des milieux locaux et de l'industrie. Ceux-ci ont mentionné que cette cohabitation passe notamment par la collaboration et le dialogue entre les intervenants, par la participation et le respect de la volonté du milieu, par une saine distance de l'activité minière avec les milieux habités ainsi que par l'application et la surveillance des lois, des règlements et des normes environnementales en vigueur.
- **Les TIAM ne répondent qu'en partie aux besoins des participantes** et des participants ou pour certains, aucunement. Plusieurs sont d'avis que la protection n'est pas suffisante et que les critères de désignation des TIAM sont immuables et restrictifs. Il a été mentionné que les TIAM ne permettent pas de protéger adéquatement les zones non urbaines, les secteurs de villégiature, les secteurs visés par des activités de conservation, les milieux naturels fragiles et d'intérêt ainsi que l'ensemble des zones agricoles, y compris les zones projetées. Plusieurs sont d'avis que la désignation de TIAM est un processus long et fastidieux et qu'il est inadapté aux différentes réalités régionales.
  - Certains participants et participantes issus de l'industrie et du milieu municipal ont une perception différente à ce sujet, indiquant qu'il puisse être amélioré, et que cet outil permet une protection adéquate pour les secteurs répondant aux critères de désignation de TIAM. Certains sont d'avis que ces critères sont trop restrictifs, par exemple en matière d'extraction de substances minérales de surface, lesquels sites sont moins dérangeants et plus acceptables pour les milieux.
- **Les intervenants locaux et régionaux auraient un faible pouvoir de contrôle** sur les activités minières et leur planification, entre autres en raison de la présence de la Loi sur les mines en matière d'aménagement et d'urbanisme (Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), article 246). Les participantes et les participants ont indiqué que cela entraîne un manque de prévisibilité pour les usages en cours et planifiés sur le territoire.
- **Des participantes** et des participants **perçoivent des impacts sur la qualité de vie et des nuisances** causées par l'activité minière. À ce sujet, ils ont identifié la dévaluation des propriétés, l'accès aux terrains privés et la crainte d'expropriation, l'impact sur la qualité de vie, notamment en raison de risques de pollution sonore et visuelle, des vibrations et de l'augmentation du transport routier, lequel engendre du bruit, réduit la sécurité et peut engendrer des coûts supplémentaires pour le milieu.

## Acceptabilité sociale et information

- **L'acceptabilité sociale est indispensable** au développement des projets. Certains participants et participantes ont mentionné l'absence de définition et de critères mesurables de l'acceptabilité sociale, laquelle correspond à différentes attentes et perceptions. Dans certains milieux, il semble qu'il n'y ait pas d'acceptabilité sociale pour le développement d'activités minières. Une grande majorité des participantes et participants, tous profils confondus, ont souligné l'importance d'obtenir et de maintenir l'acceptabilité sociale à chaque étape des projets.
- **L'accès à de l'information vulgarisée et fiable serait limité**, tant au sujet des usages du territoire et du milieu minier québécois que de l'encadrement des activités minières et des obligations de consultation. Les participantes et les participants ont reconnu avoir une méconnaissance généralisée du secteur minier. Le manque de connaissances et de ressources (humaines, financières, etc.) a été identifié comme un frein à la participation de la population et des intervenantes et intervenants locaux et régionaux au développement des projets.
- **La perception des participantes et des participants à l'égard du développement minier est globalement négative**, notamment en raison :
  - D'une confiance limitée envers les instances gouvernementales et les compagnies minières;
  - D'un manque d'information et de connaissances sur les activités minières, l'encadrement et l'industrie en général, et;
  - De l'insuffisance de moyens et d'outils pour faire connaître les bonnes pratiques de l'industrie.
- **Les consultations publiques auraient une portée limitée** sur la prise de décision et le développement des projets. Des participantes et des participants ont mentionné que le processus manquerait de transparence, que les citoyennes et les citoyens ainsi que les milieux d'accueil auraient peu d'influence sur le développement des projets et que leurs préoccupations et leur vision seraient peu considérées.
- **Les droits et valeurs des communautés doivent davantage être pris en considération.** Certains participants et participantes ont souligné l'importance de respecter les droits ancestraux des communautés autochtones<sup>5</sup>. L'inadéquation entre les intérêts de l'industrie, dont ceux des compagnies hors Québec, et les valeurs des communautés a été mentionnée. Certains ont identifié le manque d'intégration des besoins et des visions des communautés dans le développement des projets.

## PRINCIPALES SOLUTIONS PROPOSÉES

### Harmonisation du territoire

- **Abroger ou modifier l'article 246 de la LAU.** Cette piste de solution a été formulée par la plupart des intervenantes et intervenants municipaux dans l'objectif de permettre une plus grande autonomie dans la gestion des municipalités et des MRC, de mieux tenir compte des particularités régionales et de faciliter la protection du territoire.
  - D'autres participantes et participants ont plutôt proposé de maintenir l'article 246 de la LAU tout en révisant les critères d'aménagement afin de favoriser la cohabitation des activités lorsque c'est possible.

---

<sup>5</sup> Le MRNF a tenu un atelier de consultation propre aux communautés et aux organismes autochtones. Les préoccupations et les propositions formulées dans le cadre de cet atelier ont été analysées par le MRNF de façon distincte des autres volets de la démarche participative. Le MRNF effectue une rétroaction propre aux communautés et aux organismes autochtones afin de traiter spécifiquement de leurs enjeux.

- **Réviser l’OGAT-Mines**, particulièrement afin de rendre les critères de désignation des TIAM moins restrictifs. Selon les participantes et les participants ayant émis cette idée, la révision de ces critères devrait permettre une meilleure protection des territoires à haute valeur écologique, culturelle ou économique et devrait aussi permettre l’extraction de substances minérales de surface dans ces territoires.
- **Soutenir la participation des citoyennes et des citoyens ainsi que des communautés** par un accompagnement technique et un soutien financier favorisant la participation de la population et des instances municipales aux activités minières, par exemple pour le suivi des activités, le développement des connaissances et de l’expertise. Il a aussi été suggéré de mutualiser les connaissances et les expertises avec les municipalités et les parties prenantes, en plus de soutenir les gouvernements de proximité dans leurs efforts de diffusion de l’information auprès de la population.
- **Assurer un développement minier cohérent avec les autres activités** en révisant le processus d’attribution des claims et en respectant les plans d’aménagement du territoire des MRC et des municipalités, dont les plans régionaux de développement du territoire public (PRDTP), les plans d’affectation du territoire public (PATP) et les schémas d’aménagement. Plusieurs participantes et participants ont suggéré d’identifier préalablement les territoires compatibles avec le développement minier dans les plans d’aménagement. Certains ont aussi proposé de consulter les instances municipales sur les enjeux d’affectation du territoire, comme c’est le cas pour l’exploitation forestière. Selon des participantes et des participants, cela pourrait possiblement être fait au sein d’instances de consultations régionales, par exemple en s’inspirant des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire ou des tables de concertation minières.
- **Réduire les nuisances** par exemple :
  - En tenant compte des impacts sonores dans les mécanismes visant la cohabitation des usages (p. ex. déterminer de façon concertée l’horaire des activités, améliorer l’état du réseau routier);
  - En prévoyant une plus grande distance entre les activités minières et les milieux plus densément peuplés, en plus de soustraire ces milieux à l’attribution de droits miniers, et;
  - En favorisant l’adoption de mesures permettant de réduire le camionnage, dont l’usage de routes de contournement aménagées et entretenues par les promoteurs minières.
- **Restaurer des sites miniers orphelins** en faisant participer les communautés aux efforts gouvernementaux. Il est notamment suggéré d’offrir une aide financière aux milieux locaux pour les aider à revitaliser les sites miniers orphelins.

## Acceptabilité sociale et information

- **Décréter un moratoire sur l’attribution de claims** afin de réduire rapidement les inquiétudes de la population, puis mettre en place des solutions nécessaires au développement harmonieux de l’activité minière.
- **Favoriser l’acceptabilité sociale**, par exemple en expliquant davantage cette notion, et en produisant un guide. À ce propos, plusieurs participantes et participants ont indiqué que les éléments suivants seraient susceptibles de favoriser leur adhésion à un projet minier :
  - Assurer le respect des meilleures pratiques en matière de protection de l’environnement par le promoteur et exiger une empreinte minimale de l’activité minière sur l’environnement (eau, sol, air, biodiversité);
  - Éloigner les projets minières des zones habitées;

- Favoriser la co-construction des plans de fermeture des mines dès la conception du projet afin d'en assurer la cohérence avec les objectifs de la communauté;
  - Réviser le processus d'attribution des claims afin d'offrir plus de prévisibilité pour le milieu et une meilleure conciliation avec les autres activités;
  - Rehausser la présence des compagnies minières dans le milieu d'accueil, afin de bâtir la confiance avec ce dernier. Par exemple, il est proposé d'avoir un espace d'échange entre les représentants des entreprises et les citoyennes et les citoyens;
  - Intégrer les projets dans un système d'économie circulaire pour optimiser les minéraux déjà **extraits**.
- **Calculer et diffuser les répercussions négatives et positives des projets miniers** en réalisant, par exemple, des études multicritères des bénéfices et des inconvénients pour chaque projet tout au long de son cycle de vie afin d'aider la population à se faire une opinion éclairée.
  - **Faciliter l'accès à l'information minière** afin de permettre une participation éclairée des parties prenantes, entre autres par la transparence des acteurs de l'industrie ainsi que par la diffusion d'informations vulgarisées et fiables pour la population et les municipalités à toutes les étapes d'un projet. Plusieurs participantes et participants ont proposé de rendre publiques les études produites par le secteur minier et de tenir des séances d'information sur les répercussions et l'encadrement des projets avant la mise en œuvre de ceux-ci. Il a aussi été suggéré d'uniformiser les données sur le potentiel minéral et de les rendre disponibles afin de les arrimer à l'information sur les usages et les autres éléments à considérer sur le territoire.
  - **Améliorer l'accès à l'information gouvernementale**, notamment quant aux usages en cours sur le territoire, à l'encadrement légal et réglementaire, aux différentes étapes de cheminement d'un projet minier et aux enjeux territoriaux auxquels font face les sociétés minières dont les activités ont été bloquées ou interdites.
  - **Faire participer davantage la population** à toutes les étapes du développement des activités minières, et ce, dès l'étape de l'exploration, en permettant entre autres à celle-ci et aux municipalités d'avoir un pouvoir ou une influence sur les activités minières dans leur région, par exemple, par la mise sur pied de comités. Il a été suggéré d'exiger que les préoccupations des communautés locales et autochtones soient considérées très tôt dans le processus de développement minier, par exemple en consultant la population à la suite du dépôt d'une étude économique préliminaire.
  - **Produire et diffuser un guide de bonnes pratiques sur la participation publique** incluant ses principes et les mécanismes.
  - **Assurer une meilleure prise en considération des droits et des réalités particulières** des communautés autochtones<sup>6</sup>.
  - **Soutenir la réalisation d'études** par des organismes indépendants et des spécialistes de différents domaines scientifiques afin d'appuyer la participation citoyenne et les décisions gouvernementales. Pour cela, il a été proposé de créer des programmes ou des fonds de recherche.

---

<sup>6</sup> Le MRNF a tenu un atelier de consultation propre aux communautés et aux organismes autochtones. Les préoccupations et les propositions formulées dans le cadre de cet atelier ont été analysées par le MRNF de façon distincte des autres volets de la démarche participative. Le MRNF effectue une rétroaction propre aux communautés et aux organismes autochtones afin de traiter spécifiquement de leurs enjeux.



## THÉMATIQUE 2 : GOUVERNANCE ET RÉGIME MINIER

### FAITS SAILLANTS

Le manque d'encadrement du processus d'attribution et de révocation des claims a été fréquemment mentionné par les participantes et les participants, particulièrement en ce qui concerne la facilité d'acquisition du titre minier et l'absence de consultation du milieu. À cet effet, certaines instances municipales souhaiteraient avoir plus de pouvoir quant au développement des projets miniers sur leur territoire. Il a également été mentionné que les décisions entourant la désignation des droits miniers (y compris des claims) devraient tenir compte des plans d'aménagement du territoire des MRC et des municipalités, tels que les PRDTP, les PATP et les schémas d'aménagement.

D'autre part, il a été suggéré que l'État mette en place, par une révision de la Loi sur les mines, un cadre légal et réglementaire plus efficace et compétitif pour l'ensemble des secteurs d'activité, entre autres en harmonisant les usages et en offrant plus de prévisibilité pour le développement des activités. Certains participants et participantes ont aussi proposé d'harmoniser les processus provincial et fédéral d'évaluation environnementale.

## PRINCIPAUX PROPOS FORMULÉS

### Rôle et gouvernance

- **Les intervenantes et les intervenants locaux et régionaux auraient peu de pouvoir ou de contrôle sur l'attribution de claims**, notamment en raison de la présence de la Loi sur les mines en matière d'aménagement et d'urbanisme (article 246 de la LAU).
- **La collaboration interministérielle devrait être améliorée** entre le MRNF et le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) dans le secteur minier, entre autres lors de l'attribution de droits miniers, de permis et d'autorisations.
- **Le soutien gouvernemental à l'industrie minière serait injustifié** en raison des profits réalisés. À ce sujet, certains participants et participantes ont fait référence à des exemptions fiscales, à des programmes d'aide financière du gouvernement provincial, à l'injection de capitaux par Investissement Québec ainsi qu'à des crédits d'impôt et à des mesures fiscales.

### Processus d'attribution de claims

- **Le processus d'attribution des claims serait insuffisamment encadré**, principalement en raison :
  - Du manque de contrôle et de l'attribution trop facile des claims miniers;
  - Du manque de prévisibilité et de transparence de l'information sur l'attribution de claims pour les citoyennes et les citoyens ainsi que les utilisatrices et les utilisateurs du territoire. Cette information n'est pas transmise systématiquement aux parties prenantes, et la population ne saurait pas où la trouver, car les outils de diffusion (GESTIM et SIGÉOM) seraient trop spécialisés pour le grand public;
  - Du manque de considération pour les préoccupations de la population et du peu d'influence de celle-ci lors de l'attribution de claims et à l'étape de l'exploration;
  - Du manque de protection des zones urbaines et des territoires protégés ou en voie d'être protégés;

- De l'acquisition de droits sur le sous-sol québécois uniquement pour des investissements spéculatifs, particulièrement par des intérêts étrangers;
  - De l'incidence de la présence de claims sur le territoire qui pourrait retarder, voire freiner les projets de développement des municipalités et des MRC, alors que certains n'auraient été acquis que pour des raisons spéculatives.
- **Plusieurs participantes et participants sont préoccupés par l'attribution de claims.** Les principales sources de préoccupation formulées sont en lien avec l'impact sur l'environnement, la santé et la qualité de vie, la possibilité de développement d'une mine ainsi que l'inquiétude face à l'expropriation, ou encore le sentiment de dépossession et d'impossibilité d'agir.

## Pratiques de l'industrie et encadrement

- **L'encadrement environnemental serait insuffisant.** Les participantes et les participants ont identifié un manque de contrôles et d'inspections, notamment lors de l'attribution de claims, lesquels seraient jugés essentiels pour limiter l'impact sur l'environnement et la santé de la population.
- **Le gouvernement manquerait de proactivité pour la surveillance du territoire et les suivis environnementaux,** lesquels seraient perçus comme réactifs plutôt que proactifs. Les sanctions en cas de non-conformité ne seraient pas suffisamment dissuasives ou leur application serait variable.
- **Le rapport de force serait déséquilibré** entre les sociétés minières et les milieux d'accueil. Certains participants et participantes ont exprimé des préoccupations en lien avec les risques d'expropriation. D'autres se sont montrés sceptiques quant à la place de l'opinion citoyenne dans le processus d'acceptation des projets miniers au Québec.
- **Les pratiques de l'industrie pourraient être modernisées** afin de réduire les impacts environnementaux de l'industrie minière.
- **Une méconnaissance des pratiques et de l'encadrement de l'après-mine a été reconnue.** Une majorité de participantes et de participants a exprimé des préoccupations quant aux activités requises à la fin de l'exploitation minière. Certains ont reconnu avoir une méconnaissance des pratiques de l'industrie et de l'encadrement applicable. Parmi ces inquiétudes, ils ont mentionné, par exemple :
  - L'insuffisance des normes de restauration et l'état dans lequel le site minier serait laissé à la communauté à la fin de l'activité minière;
  - La perception du manque de contrôle et d'inspection;
  - La perception de l'insuffisance des sommes versées en garantie pour la réalisation des travaux de restauration, ou du défaut des entreprises à remplir leurs obligations.
- **Les moyens et les outils de communication** pour faire connaître les bonnes pratiques de l'industrie seraient manquants.
- **Un manque de disponibilité de ressources humaines serait noté dans l'industrie.**

## Soutien des communautés locales

- **Le processus de consultation serait trop complexe et exigeant,** notamment en raison d'une sollicitation trop importante des parties prenantes (p. ex. fréquence des consultations, dédoublement des processus fédéral et provincial, manque d'expertise, etc.).
- **Un manque de ressources (humaines, financières, etc.) dans les milieux d'accueil serait notable** et ne permettrait pas de participer activement au suivi et au développement de projets

miniers. Cette opinion a été formulée par plusieurs parties prenantes (les organisations locales, les instances municipales et les organisations nationales).

- **Les municipalités mono-industrielles érigées autour d'une mine présenteraient une vulnérabilité.** Des participantes et des participants ont mentionné que certaines municipalités dépendraient du financement discrétionnaire des entreprises pour assumer le coût de leurs services.
- **Après la fermeture d'une mine, les répercussions socioéconomiques seraient considérables,** dont la perte de valeur des propriétés et les effets sur les salaires, l'entretien des infrastructures et le paysage.

## PRINCIPALES SOLUTIONS PROPOSÉES

### Rôle et gouvernance

- **Favoriser un environnement d'affaires stable, prévisible et compétitif** pour l'ensemble des secteurs d'activité par une vision et un encadrement gouvernemental cohérents, par exemple en harmonisant les usages et en offrant plus de prévisibilité pour le développement des activités.
- **Assurer une meilleure coordination entre les divers ministères, organismes et ordres gouvernementaux,** particulièrement en matière de consultation et d'autorisation. Il a été proposé d'assurer une meilleure coordination entre le MRNF et le MELCCFP pour l'attribution des droits miniers, de permis et d'autorisations. À ce sujet, des participantes et des participants ont proposé d'améliorer le transfert de connaissances, par l'élaboration d'une vision systémique et multidisciplinaire de la gestion du régime minier et par la mise en place d'une gestion concertée et horizontale de l'activité minière. Il a aussi été suggéré d'harmoniser les processus d'évaluation environnementale provinciale et fédérale.
- **Constituer une société d'État** afin de diriger, en tout ou en partenariat, les exploitations minières.
- **Réfléchir à un régime adapté au secteur de la tourbe** en prenant en compte les différentes réalités du territoire et les différents secteurs de cette industrie.

### Processus d'attribution de claims

- **Rendre les conditions d'obtention d'un claim ou d'autres droits miniers plus restrictives,** par exemple :
  - En limitant leur attribution dans les zones écologiquement sensibles et dans les milieux plus densément peuplés;
  - En consultant les municipalités et les propriétaires avant leur attribution;
  - En engageant les MRC dans le processus d'attribution des claims;
  - En publiant et en mettant à jour une cartographie accessible et vulgarisée des permis d'exploration accordés sur le territoire québécois ainsi qu'un inventaire du potentiel minier du sous-sol.
- **Imposer un moratoire sur les claims et les autres droits miniers** afin de se doter d'une procédure tenant compte des réalités régionales pour permettre un développement responsable.
- **Améliorer la prévisibilité pour la population et les milieux d'accueil,** par exemple :
  - En communiquant les informations au sujet du potentiel minier sur le territoire;
  - En s'assurant que l'attribution de claims n'est possible qu'aux endroits où l'acceptabilité sociale est acquise;

- En s’assurant que les travaux d’exploration sont réalisés selon des pratiques environnementales exemplaires qui répondent à des normes strictes, tout en effectuant davantage de contrôles et d’inspections.
- **Rehausser les obligations de communication des titulaires de claims** avec les municipalités et les propriétaires et les faire appliquer rigoureusement. À défaut, il a été proposé de sanctionner les mauvaises pratiques.

## Lois, règlements et directives

- **Abroger ou modifier l’article 246 de la LAU** afin de revoir la préséance du régime minier sur les outils de planification du territoire et de révoquer les claims dans les projets de TIAM ou ailleurs pour des motifs d’intérêt public.
- **Modifier la Loi sur les mines** afin de réviser le concept d’utilité publique pour l’étendre au concept d’intérêt public et d’ajouter le droit de révocation de droits miniers pour des motifs d’intérêt public. À ce propos, plusieurs participantes et participants ont suggéré de modifier l’article 82 de la Loi sur les mines afin d’étendre le pouvoir d’ordonnance de cessation de travaux pour des motifs de conflit d’usage du territoire et d’intérêt public.
- **Revoir le processus d’attribution des baux miniers** et en augmenter le coût.

## Pratiques de l’industrie et encadrement

- **Soumettre le régime minier aux outils de planification en place**, au même titre que les activités éoliennes et forestières, afin de ne pas compromettre le développement des autres activités industrielles.
- **Adopter une vision du développement responsable** compatible avec les autres activités sur le territoire. Pour cela, il a été proposé de :
  - Prioriser les projets sur les terres publiques à faible taux d’occupation et cibler les territoires compatibles avec le développement minier;
  - Adopter une vision du développement durable et concerté de l’activité minière;
  - Instaurer une obligation de consultation, voire de conformité avec les schémas d’aménagement et de développement des MRC;
  - Mettre en place une instance régionale de concertation des acteurs touchant les usages du territoire en amont des projets.
- **Diffuser et promouvoir les bonnes pratiques au sein de l’industrie minière** à toutes les étapes des projets, par exemple par la mise en place de mécanismes de partage de l’information.
- **Autoriser l’exploitation minière uniquement aux entreprises exemplaires** en fonction de critères préétablis sur l’éthique et la fiscalité.

## Soutien des communautés locales

- **Augmenter le pouvoir des populations, des communautés autochtones, des municipalités et des MRC**, par exemple en assujettissant les activités minières aux règlements municipaux sur les nuisances, en offrant aux municipalités les moyens pour les faire respecter, en plus de la possibilité de refuser un projet minier au besoin<sup>7</sup>.

---

<sup>7</sup> Le MRNF a tenu un atelier de consultation propre aux communautés et aux organismes autochtones. Les préoccupations et les propositions formulées dans le cadre de cet atelier ont été analysées par le MRNF de façon distincte des autres volets de la démarche participative. Le MRNF effectue une rétroaction propre aux communautés et aux organismes autochtones afin de traiter spécifiquement de leurs enjeux.

- **Informier et sensibiliser la population** et les représentantes et représentants locaux et régionaux en rendant plus accessible et en vulgarisant l'information suivante :
  - L'encadrement et les pratiques de l'industrie minière;
  - La compétitivité et le rôle du Québec dans la décarbonation;
  - Les retombées de l'industrie minière;
  - Une cartographie des claims miniers simplifiée, conviviale et accessible.
- **Offrir de la formation** à la population, aux décideurs et aux parties prenantes sur le développement minier et son encadrement, sur la présence des minéraux dans nos vies quotidiennes et sur le rôle du secteur minier dans la décarbonation et la transition énergétique du Québec.
- **Comblir les déficits en main-d'œuvre** en concevant un plan d'immigration dans les régions d'accueil des activités minières, comprenant des mesures adéquates d'intégration des nouveaux arrivants. S'assurer que la main-d'œuvre locale est disponible et limiter au minimum le navettage (« fly-in, fly-out ») ont aussi été soulignés.
- **Diversifier les activités économiques** des communautés locales grâce à des mesures de soutien de l'État. À cet effet, il a été proposé de prévoir des fonds de diversification pour les municipalités mono-industrielles érigées autour d'une mine afin d'améliorer la résilience du milieu.

## THÉMATIQUE 3 : ENCADREMENT DE L'ACTIVITÉ MINIÈRE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SANTÉ

### FAITS SAILLANTS

Cette thématique a été l'une des plus abordées lors de la démarche. Les principales préoccupations exprimées sont en lien avec la qualité de l'eau (eau potable et eaux souterraines), les nuisances générées par l'activité minière, la modification du paysage et le risque de pollution.

Plusieurs participantes et participants ont mentionné la nécessité d'augmenter les mesures de protection de la santé, de la biodiversité et de l'environnement, notamment en améliorant les connaissances sur les milieux et en renforçant l'encadrement légal et réglementaire. Il a été suggéré de soumettre tout projet minier à une consultation du BAPE, d'augmenter le nombre d'études indépendantes, les suivis et les inspections, en plus d'investir davantage en recherche et en développement.

Des participantes et des participants ont indiqué que les compagnies minières doivent adopter des pratiques exemplaires en matière d'environnement et de santé. Il a également été proposé de diffuser un guide des bonnes pratiques et d'améliorer la gestion de l'eau et des résidus miniers.

### PRINCIPAUX PROPOS FORMULÉS

- **Une crainte de la dégradation de l'environnement (eau, sol et air) et de la biodiversité a été exprimée.** Une majorité de participants et de participantes sont plus particulièrement préoccupés :
  - Par l'impact de l'activité minière sur la qualité de l'eau, particulièrement de l'eau potable et des eaux souterraines. La gestion de l'eau dans le cycle de vie d'une mine représente une source importante de préoccupation pour les participantes et les participants;

- Par le déboisement causé par l'aménagement des sites miniers, lequel perturberait les habitats, ainsi que par les dérangements qui en résulteraient;
- Par l'incompatibilité entre les claims miniers et les efforts de conservation de la biodiversité.
- **Des participantes et des participants perçoivent des nuisances causées par l'activité minière.** Certains ont mentionné l'impact de la poussière, des vibrations, des odeurs, du bruit et de l'augmentation du transport lourd sur leur qualité de vie, et ce, dès l'étape de l'exploration.
- **Le paysage serait dégradé par l'exploitation minière.** Certains participants et participantes ont formulé des préoccupations relativement aux sites exploités à proximité des milieux habités et à l'état des sites après l'exploitation minière.
- **Les exemples de pratiques exemplaires de l'industrie sont méconnus.**
- **Le secteur minier ne s'engage pas beaucoup dans la lutte contre les changements climatiques.** Un manque d'actions claires et concrètes est perçu par certains participants et participantes.
- **La gestion résiduelle des batteries et les impacts potentiels à long terme sur l'environnement devraient être analysés.**
- **Les répercussions de l'électrification des transports sur la demande en minéraux et en électricité devraient être analysées et prises en compte** dans la lutte contre les changements climatiques et dans la position du Québec pour la transition énergétique. Des participantes et des participants ont exprimé des inquiétudes quant à l'impact environnemental de cette demande accrue, particulièrement en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées au développement de la filière batterie.

## PRINCIPALES SOLUTIONS PROPOSÉES

### Eau et biodiversité

- **Rehausser la protection des milieux humides et hydriques, par exemple :**
  - En s'assurant de la sécurité des sources d'approvisionnement et de la qualité de l'eau potable;
  - En acquérant une connaissance fine des plans d'eau du Québec en les classifiant en fonction de leur capacité réelle à accueillir un projet industriel;
  - En tenant compte des bassins versants, des zones de recharge et des études des zones de vulnérabilité ainsi qu'en appliquant le principe de précaution dans l'analyse et l'évaluation des projets;
  - En intégrant les données rendues disponibles par l'entremise des évaluations environnementales des projets;
  - En réalisant des analyses de vulnérabilité des ressources en eau dans les municipalités;
  - En traitant l'entièreté des eaux de procédé et des eaux de ruissellement et en limitant les quantités d'eau utilisées.

- **Rehausser la protection de la biodiversité**, par exemple :
  - En prenant en considération la présence de populations fauniques fragiles et de leur habitat;
  - En empêchant la prise de claims dès l’annonce gouvernementale d’un projet d’aire protégée;
  - En considérant les cibles gouvernementales d’aires protégées d’ici 2030 dans tout projet de développement minier;
  - En resserrant l’encadrement des aires protégées.

## Encadrement

- **Renforcer les consultations du BAPE :**
  - En exigeant une évaluation environnementale et une consultation du BAPE pour tout projet minier par l’abolition du seuil d’assujettissement actuel;
  - En favorisant et en soutenant la participation des parties prenantes au BAPE (Autochtones, groupes environnementaux, population, etc.) et en assurant une plus grande prise en compte des recommandations du BAPE.
- **Renforcer l’encadrement touchant la protection de la santé, de la biodiversité et de l’environnement**, par exemple :
  - En se dotant de normes d’évaluation et d’encadrement qui tiendraient compte des particularités de chaque site minier;
  - En agissant de manière proactive afin de protéger l’environnement et la santé de la population;
  - En allouant des fonds aux milieux d’accueil afin de procéder à des études indépendantes sur les risques pour le milieu;
  - En favorisant une meilleure prise en compte des effets cumulatifs de l’ensemble des impacts sur l’environnement (changements climatiques, eau, émissions atmosphériques, etc.).
- **Transformer la Directive 019 sur l’industrie minière en règlement** afin de bonifier l’encadrement réglementaire.
- **Bonifier les inspections en environnement** sur le territoire :
  - En augmentant le nombre d’inspections et d’inspecteurs;
  - En effectuant un suivi en continu des activités et de leur impact sur l’environnement;
  - En appliquant de façon plus rigoureuse l’encadrement;
  - En adoptant des sanctions dissuasives.

Certains participants et participantes ont aussi proposé de créer un organisme de surveillance des normes environnementales pour l’industrie minière en lui accordant des moyens et des pouvoirs suffisants.

- **Intensifier la recherche sur les impacts de l’exploration minière** et inclure des critères et des conditions de protection de l’environnement à l’attribution de claims.
- **Mettre en place un comité de suivi** permanent et indépendant pour rassembler les connaissances des impacts de l’industrie minière à long terme.

## Pratiques de l’industrie

- **Adopter des pratiques exemplaires** ayant pour but de protéger la santé, la biodiversité et l’environnement (eau, air, sol) :

- Adopter des normes établies par le programme d'amélioration continue Vers le développement minier durable (VDMD) et par la certification ÉCOLOGO reposant sur des avis et des études réalisées par des organismes indépendants et des spécialistes de différents domaines scientifiques;
- Diffuser des guides de bonnes pratiques et communiquer davantage les mesures d'encadrement environnemental ainsi que les règles de protection de la santé, de la biodiversité et de l'environnement dans les projets miniers.
- **Améliorer les politiques internes** des sociétés minières en adaptant les pratiques (p. ex. en matière de gestion des ressources humaines) aux différentes réalités territoriales. Il a aussi été suggéré de mettre l'accent sur la décarbonation de la chaîne de valeur ainsi que sur la conservation de la biodiversité en identifiant des mesures dans les critères Environnement, Social et de Gouvernance (ESG).
- **Améliorer le suivi des travaux d'exploration** en obligeant les entreprises minières à tenir un cahier des travaux réalisés.
- **Améliorer la gestion des résidus miniers**, par exemple :
  - En instaurant une tarification des résidus miniers produits et en augmentant la taxation sur les volumes d'eau utilisés;
  - En valorisant davantage les résidus miniers par la création d'une plateforme de ressources disponibles pour d'autres sociétés minières ou d'autres industries et par un soutien gouvernemental à la recherche et à l'innovation;
  - En interdisant le dépôt de résidus miniers dans les lacs.
- **Soutenir la recherche et le développement** de même que l'innovation sur les impacts de l'exploration minière ainsi qu'en matière d'environnement et de conservation de la biodiversité.
- **Favoriser la décarbonation** de l'industrie minière.

## Changement climatique

- **Élaborer une vision** du secteur minier québécois qui s'inscrive dans la lutte contre les changements climatiques, par exemple, en mettant de l'avant l'économie circulaire, le recyclage et une consommation sobre en minéraux.
- **Soutenir la recherche et le développement** de même que l'innovation dans les pratiques ayant pour but de protéger le pergélisol, dans le domaine énergétique et dans la diminution des gaz à effet de serre.
- **Étudier l'impact du climat sur les projets miniers**, notamment sur les parcs à résidus.



## THÉMATIQUE 4 : RETOMBÉES DES ACTIVITÉS MINIÈRES

### FAITS SAILLANTS

La majorité des participantes et des participants, tous profils confondus, soutiennent que les retombées pour les communautés d'accueil sont insuffisantes et souhaiteraient une augmentation des bénéfices pour celles-ci. Plusieurs ont souligné que l'activité minière pouvait entraîner des impacts négatifs pour une région, par une hausse du prix et de la demande de biens et services, en plus de générer une augmentation des coûts d'entretien et des besoins en infrastructures pour les communautés locales. Des propositions ont été mises de l'avant pour réduire ces impacts.

Des participantes et des participants ont exprimé le souhait que le gouvernement du Québec mette en place une stratégie québécoise de développement du créneau de l'économie circulaire et de la deuxième transformation des ressources afin d'optimiser l'utilisation des substances minérales et les retombées pour le milieu. Il a été suggéré que l'État se dote d'une vision de l'avenir énergétique du Québec et du rôle que pourrait y jouer le secteur minier. Certains ont mentionné que l'industrie minière jouerait un rôle structurant dans ce domaine, notamment dans la transition énergétique, le développement d'une économie verte, la décarbonation et les retombées économiques positives qu'elle génère.

## PRINCIPAUX PROPOS FORMULÉS

### Retombées locales et nationales

- **Les retombées pour les communautés d'accueil seraient insuffisantes**, en raison :
  - Du manque de retombées économiques locales et de l'iniquité de ces retombées par rapport aux impacts subis. Des participantes et des participants ont mentionné que dans le bilan des impacts et des bénéfices des activités minières, on devrait prendre en considération les coûts sociétaux cumulatifs (sociaux, écosystémiques, financiers et perte d'usage du territoire);
  - Des coûts directs et indirects engendrés par les activités minières pour les milieux d'accueil, entre autres pour l'entretien et la réfection des routes et des infrastructures et pour les besoins accrus en services (comme l'aqueduc et les égouts, la sécurité publique et le service d'incendie ainsi que les services sociaux).
- **Des disparités économiques importantes existeraient entre l'industrie minière et les autres employeurs du milieu d'accueil**, ce qui causerait une concurrence et des difficultés de recrutement.
- **Le navettage aurait des effets négatifs sur les milieux d'accueil** faiblement peuplés, tels que les problèmes sociaux associés à ce phénomène, la hausse du coût de la vie (principalement dans l'immobilier) et la pénurie de logements.
- **Le minerai serait trop peu transformé au Québec**. Certains participants et participantes étaient d'avis que les localités et les États accueillant les activités de transformation bénéficieraient d'une création de valeur importante à partir de la matière première québécoise.
- **Il serait difficile de maintenir la compétitivité du secteur minier québécois** à l'échelle internationale dans un marché mondial très actif.
- **Les profits des exploitations minières bénéficieraient à des entreprises hors du Québec**.

## Économie circulaire et transition énergétique

- **La contribution de l'activité minière à la décarbonation serait mitigée.** Les participantes et les participants ont émis des opinions variées sur ce sujet, telles que :
  - L'industrie minière nuirait à la décarbonation, à la protection de l'environnement et à l'atteinte des objectifs et des stratégies gouvernementales, notamment en matière de conservation de la biodiversité et de protection du territoire;
  - L'industrie contribuerait à la transition énergétique et au développement d'une économie verte;
  - Il existerait une méconnaissance en ce qui a trait au rôle des MCS dans la transition énergétique;
  - L'économie circulaire ne serait pas suffisamment prise en compte dans les projets miniers;
  - Il existerait un manque d'arrimage entre le développement minier et les enjeux énergétiques;
  - Il n'y aurait pas de mécanisme de traçabilité de l'ensemble de la filière batterie;
  - La position du Québec serait faible dans la chaîne de valeur des MCS.

## PRINCIPALES SOLUTIONS PROPOSÉES

### Retombées locales et pour le Québec

- **Revoir le régime de redevances minières et le partage de celles-ci.** Des participantes et des participants ont proposé les solutions suivantes :
  - Calculer les retombées sous la forme de compensations liées au transbordement et verser celles-ci dans un fonds géré par un comité consultatif plutôt que d'implanter des programmes de dons et commandites. Ainsi, les redevances devraient être versées en fonction des activités minières et de la production de la mine plutôt que sous la forme de montants prédéterminés;
  - Augmenter les retombées pour les municipalités, par exemple par le versement de redevances directes;
  - Accroître les redevances en les ajustant proportionnellement aux profits et aux tonnages extraits, ou encore, calculer les redevances sur la valeur brute du minerai. Certains participants et participantes ont suggéré d'augmenter la charge fiscale des sociétés minières;
  - Revoir les méthodes de répartition des redevances entre le gouvernement du Québec et les communautés d'accueil;
  - Prioriser les communautés les plus touchées par l'activité minière et répartir les retombées proportionnellement à la proximité du projet;
  - Générer des retombées à long terme pour les communautés en contribuant à un fonds, par exemple à partir de redevances, qui permettrait la diversification économique, la diversification des emplois, le soutien aux programmes sociaux et l'entretien des infrastructures créées à l'occasion d'un projet;
  - Réfléchir à une stratégie permettant d'inclure les dons matériels, tels que de l'équipement, des bâtiments ou toute autre contribution non financière, dans le calcul de l'impôt minier.
- **Réduire les coûts engendrés par l'activité minière pour les milieux d'accueil,** entre autres par un plus grand soutien financier du gouvernement du Québec et par des sources de revenus diversifiées.

- **Favoriser la conclusion d'ententes** entre les municipalités et les sociétés minières et entre les communautés autochtones, les sociétés minières et le gouvernement du Québec<sup>8</sup>.
- **Limiter l'impact sur les infrastructures des milieux d'accueil**, par exemple en effectuant une planification spécifique aux régions (transport des résidus, transformation, etc.).
- **Prioriser l'embauche de la main-d'œuvre locale.**
- **Favoriser les biens et les services locaux** en exigeant un seuil minimal d'approvisionnement local lorsque c'est possible.
- **Bonifier l'évaluation des retombées positives** des projets, y compris celles qui sont non quantifiables, et faire davantage la promotion des retombées positives du secteur minier.
- **Reconnaître et compenser les impacts de l'activité minière** sur la rentabilité des territoires visés par les projets.
- **Protéger la valeur des propriétés** en instaurant des mécanismes adaptés lorsqu'une mine s'installe à proximité.
- **Favoriser la résilience des communautés d'accueil** afin d'assurer la vitalité économique à la fin de l'exploitation minière.
- **Favoriser la transformation au Québec** afin de maximiser les retombées économiques de l'extraction du minerai et appuyer la transition énergétique.

## Économie circulaire et transition énergétique

- **Diminuer la consommation, prioriser le recyclage et augmenter la circularité.** À cet effet, des participantes et des participants ont suggéré les pistes de solution suivantes :
  - Prioriser la réduction de la consommation de biens et le recyclage des métaux;
  - Limiter l'extraction à ce qui est nécessaire pour la transition énergétique du Québec;
  - Tenir compte de l'économie circulaire dans le développement des projets miniers et de transformation en adoptant un objectif d'augmentation de la circularité de l'économie québécoise;
  - Établir une cible de contenu recyclé pour les MCS qui sont intégrés dans les technologies énergétiques propres;
  - Valoriser les résidus miniers.
- **Viser la sobriété énergétique** afin de diminuer l'émission de GES et cibler d'autres avenues que le recours seul à l'électrification des transports.
- **Effectuer une réflexion stratégique sur l'avenir énergétique** du Québec, laquelle devrait inclure le secteur minier.
- **Prioriser l'exploitation des MCS** en évaluant d'abord les besoins réels en minéraux et le type de minéraux, afin de prioriser les projets miniers à développer. Baser l'évaluation en fonction du développement de nouvelles technologies, en mettant au point des outils qui permettent d'avoir une vue d'ensemble du marché.

---

<sup>8</sup> Le MRNF a tenu un atelier de consultation propre aux communautés et aux organismes autochtones. Les préoccupations et les propositions formulées dans le cadre de cet atelier ont été analysées par le MRNF de façon distincte des autres volets de la démarche participative. Le MRNF effectue une rétroaction propre aux communautés et aux organismes autochtones afin de traiter spécifiquement de leurs enjeux.

- **Mettre en place une cible nationale de réduction de l’empreinte matérielle.** Celle-ci se calculerait en additionnant le poids de la matière nécessaire à la production de l’ensemble des biens consommés.
- **Exiger que tout nouveau projet minier soit évalué selon les émissions directes et indirectes de GES produites** par ses activités. À cet effet, il a été suggéré de réaliser l’analyse du cycle de vie des exploitations minières afin d’évaluer les émissions totales du projet.
- **Comblent les lacunes dans la chaîne de valeur des MCS** en développant au Québec toutes les filières technologiques en lien avec ces minéraux.
- **Assurer un soutien gouvernemental en recherche et développement responsable et durable** afin de soutenir le secteur minier québécois dans ses efforts de positionnement comme leader mondial en matière de développement minier durable et responsable.
- **Décréter un moratoire sur l’exploitation minière** le temps de se donner une véritable vision de l’avenir énergétique du Québec et du rôle que pourrait y jouer ou non le secteur minier.

## Conclusion

Ce rapport marque une étape déterminante dans la démarche pour un développement harmonieux de l’activité minière au Québec. Les réflexions et les constatations des participantes et des participants ont permis de brosser un tableau des enjeux complexes liés à l’activité minière.

Les quatre thématiques abordées au cours de cette démarche, soit l’harmonisation des activités sur le territoire, l’acceptabilité sociale et la prévisibilité de l’activité minière, la gouvernance et le régime minier, l’encadrement de l’activité minière pour la protection de l’environnement et de la santé ainsi que les retombées de l’activité minière ont permis d’ouvrir le dialogue et d’identifier des préoccupations et des solutions à considérer dans la quête d’une cohabitation réussie entre les activités minières et celles des autres secteurs d’activité et de favoriser l’acceptabilité sociale.

Il est clair que les participantes et les participants partagent la volonté que la valorisation des ressources minérales soit faite dans le respect des communautés locales et autochtones, tout en assurant la protection de la qualité de vie, de la santé et de l’environnement. Les préoccupations soulevées quant aux répercussions négatives de l’activité minière montrent un intérêt profond pour une approche responsable du développement minier eu égard aux milieux d’accueil et à l’environnement. De plus, l’appel à une participation et à une communication accrues des parties prenantes tout au long du processus de développement minier, combiné à un encadrement amélioré, témoigne d’une volonté de renforcer la gouvernance et la transparence.

Bien que ce rapport d’analyse fasse la synthèse des commentaires reçus, l’ensemble des idées et des pistes de solution recueillies au cours de la démarche participative sera pris en considération pour guider les interventions gouvernementales au cours des prochaines années et ainsi favoriser le développement harmonieux de l’activité minière.

# Annexe 1 : Liste des participants à l'atelier national

1. Association de l'exploration minière du Québec
2. Association des directeurs généraux des municipalités du Québec
3. Association des parcs régionaux du Québec
4. Association des producteurs de tourbe horticole du Québec
5. Association minière du Québec
6. Centre d'études et de recherches intersectorielles en économie circulaire
7. Centre universitaire de formation en environnement et développement durable, Université de Sherbrooke
8. Coalition Pour que le Québec ait meilleure mine
9. Coalition des lacs incompatibles avec l'activité minière
10. Conseil patronal de l'environnement du Québec
11. Corem
12. Fédération de l'industrie manufacturière (FIM-CSN)
13. Fédération des chambres de commerce du Québec
14. Fédération des pourvoiries du Québec
15. Fédération québécoise des gestionnaires de zec (Zecs Québec)
16. Fédération québécoise des municipalités
17. Institut de recherche en mines et environnement, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
18. Nature Québec
19. Regroupement des organismes de bassin versant du Québec
20. Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec
21. Réseau de la transformation métallique du Québec
22. Réseau québécois sur les eaux souterraines
23. SIDEX
24. Société du Plan Nord
25. Société pour la nature et les parcs
26. SOQUEM
27. Syndicat des métallos
28. Union des municipalités du Québec

## Annexe 2 : Profil des répondants au questionnaire

<b>Genre</b>	<b>Total</b>
	<b>1 995</b>
Masculin	47,5 %
Féminin	45,3 %
Autre	0,2 %
Je préfère ne pas répondre	7,0 %

<b>Groupe d'âge</b>	<b>Total</b>
	<b>1 995</b>
18 à 24 ans	0,4 %
25 à 34 ans	6,8 %
35 à 44 ans	13,3 %
45 à 54 ans	17,0 %
55 à 64 ans	26,3 %
65 à 74 ans	25,4 %
75 ans ou plus	4,9 %
Je préfère ne pas répondre	5,8 %

<b>Niveau d'études atteint</b>	<b>Total</b>
	<b>1 995</b>
Niveau inférieur au diplôme d'études secondaires ou aucun diplôme	0,2 %
École secondaire ou équivalent	4,5 %
Cégep, collège technique, collège communautaire	18,5 %
Université	72,9 %
Je préfère ne pas répondre	3,9 %

<b>Langue parlée le plus souvent à la maison</b>	<b>Total</b>
	<b>1 995</b>
Français	88,5 %
Anglais	7,6 %
Autre	0,5 %
Je préfère ne pas répondre	3,5 %

<b>Type de milieu de vie (résidence principale)</b>	<b>Total</b>
	<b>1 995</b>
Urbain	38,1 %
Semi-urbain	18,7 %
Rural	40,2 %
Je préfère ne pas répondre	2,9 %

Région de la résidence principale	Total
	1 995
Bas-Saint-Laurent	1,2 %
Saguenay–Lac-Saint-Jean	1,6 %
Capitale-Nationale	6,0 %
Mauricie	6,9 %
Estrie	2,5 %
Montréal	13,0 %
Outaouais	17,1 %
Abitibi-Témiscamingue	4,9 %
Côte-Nord	1,1 %
Nord-du-Québec	0,3 %
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1,7 %
Chaudière-Appalaches	1,3 %
Laval	2,6 %
Lanaudière	3,4 %
Laurentides	22,0 %
Montérégie	13,2 %
Centre-du-Québec	1,4 %



Région de la résidence secondaire	Total 1 995
Je n'ai pas de résidence secondaire	54,7 %
Bas-Saint-Laurent	0,4 %
Saguenay–Lac-Saint-Jean	1,5 %
Capitale-Nationale	0,8 %
Mauricie	3,4 %
Estrie	1,5 %
Montréal	2,8 %
Outaouais	13,6 %
Abitibi-Témiscamingue	1,3 %
Côte-Nord	0,7 %
Nord-du-Québec	0,2 %
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	0,8 %
Chaudière-Appalaches	0,6 %
Laval	0,4 %
Lanaudière	2,7 %
Laurentides	13,8 %
Montérégie	1,0 %
Centre-du-Québec	0,1 %

## Annexe 3 : Liste des mémoires reçus par région administrative

Région administrative	Nom de l'organisation	Profil de l'organisation	Nombre de pages
01 - Bas-Saint-Laurent	Comité de protection des monts Chic-Chocs de la réserve faunique de Matane (CPMCC)	Organisation de protection de la santé et de l'env.	5
01 - Bas-Saint-Laurent	Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CCVD)	Organisation de protection de la santé et de l'env.	19
01 - Bas-Saint-Laurent	Groupe environnemental Uni-Vert région Matane	Organisation de protection de la santé et de l'env.	7
01 - Bas-Saint-Laurent	Tourbières Lambert inc.	Compagnie minière	12
02 - Saguenay–Lac-Saint-Jean	Coalition Fjord	Organisation de protection de la santé et de l'env.	5
02 - Saguenay–Lac-Saint-Jean	Anonyme*	-	18
02 - Saguenay–Lac-Saint-Jean	Anonyme*	-	27
03 - Capitale-Nationale	Géoservices GoldMinds inc.	Compagnie minière	9
04 - Mauricie	Association du lac du Missionnaire (ALDM)	Regroupement de propriétaires	4
04 - Mauricie	Anonyme*	-	4
04 - Mauricie	Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton	Gouvernement de proximité	12
04 - Mauricie	Anonyme*	-	10
06 - Montréal	Charles Montpetit	Citoyen	6
06 - Montréal	Dominique Doucet (Ressources Sirios)	Citoyen	3
06 - Montréal	Michel Aubertin	Citoyen	19

Région administrative	Nom de l'organisation	Profil de l'organisation	Nombre de pages
06 - Montréal	Michel Goulet	Citoyen	3
07 - Outaouais	Association des propriétaires du lac Gagnon (APLG)	Regroupement de propriétaires	5
07 - Outaouais	Association des propriétaires du lac Lafontaine (APPL)	Regroupement de propriétaires	14
07 - Outaouais	Association des propriétaires du lac Simon (APLS)	Regroupement de propriétaires	6
07 - Outaouais	Association des propriétaires du lac Viceroy (APLV)	Organisation de protection de la santé et de l'env.	6
07 - Outaouais	Association des propriétaires riverains du Lac-des-Îles et Association des riverains du lac Saint-Émile	Regroupement de propriétaires	10
07 - Outaouais	Association des riverains du lac Daoust (ARLD)	Regroupement de propriétaires	12
07 - Outaouais	Association pour la protection de l'environnement du Lac-des-Plages (APELDP)	Organisation de protection de la santé et de l'env.	18
07 - Outaouais	Association pour la protection du lac Doré (APLD)	Organisation de protection de la santé et de l'env.	9
07 - Outaouais	Carla Sbert	Citoyenne	5
07 - Outaouais	Claude Bouffard et Jean Daoust	Citoyen	6
07 - Outaouais	Élèves du Programme d'éducation intermédiaire de l'IB (PEI) au 4 <sup>e</sup> secondaire de l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau	Citoyens	5
07 - Outaouais	Hugues Dupuy	Citoyen	17
07 - Outaouais	Kenauk Nature	Organisation de protection de la santé et de l'env.	14
07 - Outaouais	MRC de Papineau	Gouvernement de proximité	16

Région administrative	Nom de l'organisation	Profil de l'organisation	Nombre de pages
07 - Outaouais	Municipalité de Montpellier	Gouvernement de proximité	5
07 - Outaouais	Municipalités de Lac-des-Plages, de Saint-Émile-de-Suffolk, de Chénéville, de Lac-Simon et de Duhamel	Gouvernement de proximité	19
07 - Outaouais	Paul G. Chénard	Citoyen	8
07 - Outaouais	Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation (RPLPN)	Organisation de protection de la santé et de l'env.	14
07 - Outaouais	Union des propriétaires et citoyens du lac Vert de Montpellier inc.	Regroupement de propriétaires	5
08 - Abitibi-Témiscamingue	Chambre de commerce de Val-d'Or	Autre	10
08 - Abitibi-Témiscamingue	Chantal Germain	Citoyenne	6
08 - Abitibi-Témiscamingue	Claire Firlotte	Citoyenne	13
08 - Abitibi-Témiscamingue	Eldorado Gold Québec	Compagnie minière	14
08 - Abitibi-Témiscamingue	Mères au Front Val-d'Or	Organisation de protection de la santé et de l'env.	6
08 - Abitibi-Témiscamingue	Minière O3	Compagnie minière	11
08 - Abitibi-Témiscamingue	Regroupement Vigilance Mines de l'Abitibi et du Témiscamingue (REVIMAT)	Organisation de protection de la santé et de l'env.	16
08 - Abitibi-Témiscamingue	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT)	Autre	15
09 - Côte-Nord	ArcelorMittal	Compagnie minière	19
09 - Côte-Nord	Francois Dumas (Corporation Éco-Minière St-Georges)	Compagnie minière	28

Région administrative	Nom de l'organisation	Profil de l'organisation	Nombre de pages
09 - Côte-Nord	Minerai de fer Québec	Compagnie minière	11
09 - Côte-Nord	Mines Agnico Eagle Limitée	Compagnie minière	9
09 - Côte-Nord	Organisme de bassins versants Duplessis (OBVD)	Organisation de protection de la santé et de l'env.	10
10 - Nord-du-Québec	Administration régionale Baie-James	Gouvernement de proximité	8
10 - Nord-du-Québec	Municipalité de Chapais	Gouvernement de proximité	7
11 - Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie (CENG)	Organisation de protection de la santé et de l'env.	21
11 - Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	Conseil de l'eau Gaspésie Sud	Organisation de protection de la santé et de l'env.	26
11 - Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	Conseil régional de l'Environnement de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (CREGIM)	Organisation de protection de la santé et de l'env.	6
11 - Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	Ressources 1844 inc.	Compagnie minière	2
12 - Chaudière-Appalaches	Anonyme*	-	5
14 - Lanaudière	Association des propriétaires des lacs Baribeau, des Aulnes et Rochemaure	Regroupement de propriétaires	6
14 - Lanaudière	Association pour la protection de l'environnement du lac Archambault (APELA) de la municipalité de Saint-Donat-de-Montcalm	Organisation de protection de la santé et de l'env.	8
14 - Lanaudière	Association pour la protection du lac Taureau (APLT)	Organisation de protection de la santé et de l'env.	20
14 - Lanaudière	Joseph Rondeau et Juliette Mousseau	Citoyens	23

Région administrative	Nom de l'organisation	Profil de l'organisation	Nombre de pages
14 - Lanaudière	Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière (PPAL)	Autre	9
15 - Laurentides	Association communautaire du lac McGillivray	Regroupement de propriétaires	10
15 - Laurentides	Association des propriétaires de Valdurn (APV)	Regroupement de propriétaires	3
15 - Laurentides	Association des propriétaires des domaines du lac Saint-Victor	Regroupement de propriétaires	6
15 - Laurentides	Association des propriétaires du lac Labelle inc. (APLL)	Regroupement de propriétaires	5
15 - Laurentides	Association des propriétaires du lac McCaskill	Regroupement de propriétaires	4
15 - Laurentides	Association des propriétaires du réservoir Kiamika (APRK) et Société de développement du réservoir Kiamika (SDRK)	Regroupement de propriétaires	15
15 - Laurentides	Association des résidents et riverains du lac Gravel	Regroupement de propriétaires	5
15 - Laurentides	Association des riverains du lac Rochon	Regroupement de propriétaires	6
15 - Laurentides	Association pour l'amélioration du lac Manitou et ses environs (AALM)	Regroupement de propriétaires	4
15 - Laurentides	Association pour la préservation de l'environnement des lacs Saguay et Allard (APELSA)	Organisation de protection de la santé et de l'env.	7
15 - Laurentides	Association pour la protection du lac de la Haie	Organisation de protection de la santé et de l'env.	5
15 - Laurentides	Association pour la protection du lac Napoléon	Organisation de protection de la santé et de l'env.	6
15 - Laurentides	Camp Amy Molson	Autre	2
15 - Laurentides	Anonyme*	-	2

Région administrative	Nom de l'organisation	Profil de l'organisation	Nombre de pages
15 - Laurentides	Conservation Manitou	Organisation de protection de la santé et de l'env.	4
15 - Laurentides	Denis Fillion	Citoyen	23
15 - Laurentides	Éco-corridors laurentiens	Organisation de protection de la santé et de l'env.	11
15 - Laurentides	France Laflamme	Citoyenne	16
15 - Laurentides	Anonyme*	-	4
15 - Laurentides	MRC d'Argenteuil	Gouvernement de proximité	20
15 - Laurentides	Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge	Gouvernement de proximité	19
15 - Laurentides	Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac	Gouvernement de proximité	3
15 - Laurentides	Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS)	Organisation de protection de la santé et de l'env.	6
15 - Laurentides	Regroupement des associations de lacs de Mont-Blanc (RAL)	Organisation de protection de la santé et de l'env.	12
15 - Laurentides	Regroupement des associations pour la protection des lacs et cours d'eau des Hautes-Laurentides (RAP-HL)	Organisation de protection de la santé et de l'env.	6
15 - Laurentides	Regroupement des lacs d'Amherst	Regroupement de propriétaires	23
16 - Montérégie	MRC de Vaudreuil-Soulanges	Gouvernement de proximité	7
National	Association de l'exploration minière du Québec (AEMQ)	Compagnie minière	22
National	Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGTD)	Autre	5

Région administrative	Nom de l'organisation	Profil de l'organisation	Nombre de pages
National	Association des producteurs de tourbe horticole du Québec (APTHQ)	Compagnie minière	9
National	Association minière du Québec (AMQ)	Compagnie minière	31
National	Association québécoise des médecins pour l'environnement (AQME)	Organisation de protection de la santé et de l'env.	3
National	Coalition Québec meilleure mine	Organisation de protection de la santé et de l'env.	43
National	Coalition québécoise des lacs incompatibles avec l'activité minière (Qlaim)	Organisation de protection de la santé et de l'env.	19
National	Conseil patronal de l'environnement du Québec (CPEQ)	Autre	14
National	Eau Secours	Organisation de protection de la santé et de l'env.	41
National	Environnement Vert Plus	Organisation de protection de la santé et de l'env.	19
National	Fédération des pourvoies du Québec (FPQ)	Autre	7
National	Glencore Canada	Compagnie minière	16
National	Laurentia Exploration	Compagnie minière	7
National	Lomiko	Compagnie minière	6
National	Nature Québec	Organisation de protection de la santé et de l'env.	17
National	Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)	Organisation de protection de la santé et de l'env.	18



Région administrative	Nom de l'organisation	Profil de l'organisation	Nombre de pages
National	Réseau de milieux naturels protégés (RMN)	Organisation de protection de la santé et de l'env.	22
National	SWITCH, l'Alliance pour une économie verte	Autre	18

\* La mention « anonyme » fait référence aux auteurs qui n'ont pas donné leur consentement pour la diffusion de leur mémoire.

*Ressources naturelles  
et Forêts*

Québec 